

LES OPTIONS MOTO, SCOOTER 125 ET PLUS ET QUAD

VOS OPTIONS

FORMULE 1

FORMULE 2

FORMULE 3

FORMULE 4

Rachat total de franchise dommages tous accidents (cylindrées >400cm3)



—

—

EN OPTION

EN OPTION

Suppression de la franchise dommages en cas d'accident avec une personne identifiée.

Protection du conducteur



EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

Indispensable pour vous couvrir vous-même en cas d'accident dans lequel votre responsabilité est engagée

Suspension temporaire des garanties



EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

Cotisations réduites pendant la période de non-utilisation de la moto (3 à 6 mois)

Accessoires vestimentaires et hors série



—

EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

Pour être remboursé si vos accessoires sont endommagés ou bien en cas de vol. Cette garantie couvre vos accessoires hors série (tablier, top case, saute vent...) et vos vêtements de sécurité : Bottes et blousons.

3 niveaux de garantie au choix :

Niveau 1 : vous êtes remboursé jusqu'à 2 000€

Niveau 2 : vous êtes remboursé jusqu'à 4 000€

Niveau 3 : vous êtes remboursé jusqu'à 6 000€

Assistance sans franchise kilométrique



EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

Possibilité d'avoir un véhicule de remplacement pendant la réparation

Protection juridique (< 600cm3)



EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

Assistance en cas de litiges, remboursement des frais d'avocats etc.

Pertes financières pour les véhicules acquis en LOA/LLD ou leasing



—

EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION

Si votre moto acquise en Location Longue Durée est détruite ou volée alors, votre assurance prend en charge le crédit restant auprès de l'établissement et le montant du véhicule.

Franchise fixe dommages tous accidents / vol et incendie de 400€ (cylindrées > 400cm3)

—

EN OPTION

EN OPTION

EN OPTION